

## Situation provisoire après le scrutin du premier tour de la présidentielle malgache du 7 novembre 2018

par Toavina Ralambomahay,  
ce 11 novembre 2018

Le scrutin du 7 novembre 2018 place Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana en-tête sur les 36 candidats. Les citoyens ont décidé de revenir 10 ans en arrière en votant pour celui qui a dirigé Madagascar respectivement de 2009 à 2013 et 2002 à 2009.

- 1- Les résultats utilisés ici viennent de sources non étatiques qui vont plus rapidement que ceux de l'organe indépendant chargé des élections, la CENI. Après deux jours du vote, la CENI a sorti les résultats de 1390 bureaux de votes sur 24.852<sup>1</sup>. La CENI interdit même aux citoyens de publier les résultats obtenus lors de décompte public dans chaque bureau de vote. Cela nuirait à la sécurité publique<sup>2</sup>. L'efficacité de la CENI est mise à l'index. Pour cela, il y aurait deux solutions. La première à court terme mais difficile : le Parlement peut sanctionner la Ceni en retouchant la loi qui la régit. Mais comme d'abord, le parlement est en majorité composé par les partisans de Andry Rajoelina, Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina, il est probable qu'il ne sanctionne pas la Ceni avant le deuxième tour, donc elle va encore s'occuper du scrutin du 17 décembre 2018. La seconde est de décider s'il faut maintenir un organe indépendant de l'Etat pour le futur ou confier la charge d'organiser l'élection au gouvernement comme partout dans le monde développé<sup>3</sup>.
- 2- La question du report de voix est à observer. Si dans le monde développé, les clivages sont clairs, il est aisé de calculer le report de voix. Les familles politiques de gauche, de droite ou du centre se regroupent naturellement. A Madagascar, comme les partis ne sont pas idéologiques mais inféodés à des leaders, nul ne sait les ralliements au deuxième tour<sup>4</sup>. Or cela devrait peser pour beaucoup.
- 3- La question de l'origine ethnique semble être dépassée à croire les résultats des présidentielles car les deux candidats en tête sont tous originaires de l'Imerina.
- 4- Le taux de participation dépasse les 50% selon la Ceni mais est proche juste en deçà de 40% selon d'autres sources. L'enjeu : « Plus le taux d'abstention est élevé, moins l'élu a de légitimité ». C'est une doctrine valable à Madagascar, mais pas vérifiée ailleurs<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://presidentielle.ceni-madagascar.mg/bvrnat/bvrnate> consulté le 9 novembre 2018 à 11.43.

<sup>2</sup> <http://www.midi-madagasikara.mg/a-la-une/2018/11/09/publication-des-resultats-ferme-mise-en-garde-de-la-ceni/>  
<http://www.rfi.fr/afrique/20181108-presidentielle-madagascar-resultats-publies-compte-goutte>

<sup>3</sup> Pour le renforcement de LA CRÉDIBILITÉ L'ÉTAT et LA SUPPRESSION DES INSTITUTIONS « DOUBLONS » (CENI, BIANCO, TRIBUNAL VERT, EDBM, CES, CRN, CSLCC, CERTIFICAT FONCIER, DCPE, DSRP, ETC.), par Toavina Ralambomahay, in REVUE MCI, N°62, 2013. disponible à l'université de la Réunion.

<sup>4</sup> Cf. « Pourquoi les citoyens malgaches ne s'engagent-ils pas en politique ? », Dépôt légal juin 2018.

<sup>5</sup> « La démocratie : L'enjeu du taux de participation à Madagascar ». Communication faite à l'Académie nationale Malgache le 15 juillet 2010. Séance de la section des sciences morales et politiques Publié au Bulletin de l'Académie nationale malgache, « La démocratie : l'enjeu du taux de participation », Tome LXXXIX/ 2, juillet – décembre 2010. 005- Par Toavina Ralambomahay.

- 5- La suite sera les législatives et les Communales. Le mandat des députés expirera le 6 février 2019. Mais sous l'impulsion de la Haute cour constitutionnelle (HCC), pratiquement, il est difficile de respecter ce délai constitutionnel. Le but de la HCC permettre au Président élu d'avoir une majorité<sup>6</sup>!
- 6- Et en principe, les deux candidats propose de modifier voire changer de Constitution.

Conclusion provisoire, l'année 2019 sera chargée en terme de scrutin.

---

<sup>6</sup> « C'est pour cela aussi que la Cour a recommandé de séparer les élections présidentielles et les législatives. Les législatives doivent servir à chercher une majorité claire pour le Président de la République. Si on arrive a dégagé une majorité présidentielle, on aura un système politique beaucoup plus stable ». <https://www.lexpressmada.com/03/08/2018/jean-eric-rakotoarisoa-il-faut-vraiment-reorganiser-la-societe-politique/>